



**COUP  
D'ŒIL**

# Politique sur la liberté académique



**POLYTECHNIQUE  
MONTREAL**

| Secrétariat général | Août 2023

La Politique sur la liberté académique a pour objectif de reconnaître, de promouvoir et de protéger la liberté académique des personnes qui contribuent à la mission de Polytechnique Montréal. Elle constitue une obligation de la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire



La **Politique sur la liberté académique** est disponible sur le site web de Polytechnique Montréal. Consultez la version complète pour en connaître le fin détail. Le document officiel de la Politique prévaut sur le présent feuillet.

## Une vaste consultation pour mieux comprendre la liberté académique à Polytechnique

L'adoption de cette politique fait suite à une vaste consultation de la communauté, menée par un comité représentant notamment les secteurs de l'enseignement et de la recherche, ainsi que la communauté étudiante.

Cette consultation visait à identifier les besoins, les craintes et les attentes de la communauté et à mieux comprendre comment la liberté académique prend forme dans le contexte particulier de Polytechnique, une université monofacultaire de génie.

## L'exercice du droit à la liberté académique

Le droit à la liberté académique est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique, morale, incluant politique, religieuse, scientifique ou économique, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de Polytechnique.

Ce droit comprend la liberté :

- d'enseignement et de discussion;
- de recherche, de création et de publication;
- d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris Polytechnique, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
- de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Le droit à la liberté académique doit s'exercer dans le respect des normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté, ainsi que des droits édictés par les lois et les chartes.

## Le comité sur la liberté académique

La Politique sur la liberté académique prévoit également la création du Comité sur la liberté académique, composé de personnes étudiantes et de membres du personnel enseignant et non enseignant, incluant du personnel de direction.

Ce comité a notamment pour mandat de :

- défendre et promouvoir la liberté académique et l'autonomie universitaire au sein de Polytechnique;
- sensibiliser et informer les membres de la communauté sur la liberté académique;
- surveiller la mise en œuvre de la politique et compiler les commentaires reçus à cet égard;
- traiter les plaintes portant sur la liberté académique et, le cas échéant, formuler des recommandations concernant ces plaintes;
- participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.



### Dépôt d'une plainte

La Politique sur la liberté académique permet notamment à toute personne membre de la communauté de rapporter une possible atteinte au droit à la liberté académique ou un possible exercice abusif de ce droit dans le cadre d'un mécanisme de traitement des plaintes.

Les membres de la communauté de Polytechnique peuvent adresser une demande d'information, partager des commentaires ou déposer une plainte en vertu de la présente politique en écrivant au Secrétariat général.

✉ [secretariat.general@polymtl.ca](mailto:secretariat.general@polymtl.ca)